

SEANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

ORDRE DU JOUR

1. approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} avril 2015
2. Rapport de la commission urbanisme
3. Finances :
 - Approbation du CA 2014
 - Approbation du compte de gestion 2014
 - Affectation du résultat 2014
 - Vote du taux des taxes
 - Recours à l'emprunt
 - Budget Prévisionnel 2015
 - Affectation du produit de la chasse
4. Transfert de la compétence Très Haut débit
5. Demande de subvention de la paroisse protestante
6. Adhésion au syndicat mixte de l'Agence Territoriale d'ingénierie publique
7. Culture : points divers
8. Divers

Secrétaire de séance : Martine WALTER

Membres présents : Denis SCHULTZ, Anny RIEGEL-SUR, Jean-Paul BRUGGER, Fabienne TUSSING, Pierre SCHNEIDER, Nathalie JACQUEMIN, Martine WALTER, Jean-François MAILLOT, Stéphanie BOEHRER-KINTZ, Bruno KIENNERT, Amandine FAUVET, Laurent REINHOLD.

**Membres excusés : Maurice WEIBEL, , procuration à Denis SCHULTZ
Luc SCHIMPF, procuration à Pierre SCHNEIDER
Gwendoline HURSTEL, procuration à Fabienne TUSSING**

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2015

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Rapport de la commission urbanisme

- **AMO pour l'agenda d'accessibilité**

Les diagnostics d'accessibilité de 2012 (Socotec) et de 2013 (EGEE) ne sont plus à jour : les normes ont évolué vers moins d'exigence. De plus les diagnostics d'EGEE n'ont ni propositions ni chiffrages, deux éléments nécessaires pour l'agenda. Par ailleurs l'avenir du bâtiment de la mairie et de celui du club-house du foot est incertain. L'agenda doit être déposé pour le 27 septembre 2015 ; rien n'a été fait pour le moment.

Le bureau Socotec a été contacté pour une proposition d'aide à la rédaction de cet agenda. Cette aide est double : révision des diagnostics (1 100 € HT) et accompagnement à la rédaction (1 100 € HT). **La commission propose au Conseil d'accepter cette proposition.**

Adopté à l'unanimité

- **Terrain de foot**

Le club sollicite la commune pour le sablage du terrain (environ 950 €) et des travaux d'éclairage du terrain (environ 4000 € HT). L'avis de la commission est majoritairement négatif sur ces 2 investissements. Le conseil décide de se réunir pour une réunion de réflexion sur l'avenir du Club et du site avant de prendre une quelconque décision.

- **Permis BE Thomas Le Marre**

Thomas, en emploi d'avenir, souhaite passer le **permis BE** pour véhicule de la catégorie B avec remorque de plus de 750 kg et un poids total de l'attelage supérieur à 4,250 t. Comme son permis est récent, il n'aurait que la formation pratique à faire. Pour cette formation le devis du Centre de Conduite Eugène est de 679,00 € TTC. **La commission propose au Conseil d'accepter ce devis de formation.**

Adopté à l'unanimité

- **Achat d'un groupe électrogène pour l'atelier.**

Pour remplacer le groupe défectueux nous disposons de 3 devis :

- Monsieur Bricolage : 299 € TTC. Le premier groupe était de ce fournisseur.
- Brico-Stutz : modèle France Power avec moteur Kawasaki d'une puissance de 2,7 kw : 696 € TTC . Ce modèle équipe l'atelier de la Cocoben et donne entière satisfaction.
- CROVISIER : groupe de même puissance avec un moteur Brigg et Stratton pour 740 € TTC

La commission propose au Conseil d'adopter le devis de Brico-Stutz.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 3.

Objet : FINANCES

➤ **Approbation du Compte Administratif 2014.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en l'absence du maire qui s'est retiré, adopte le **Compte Administratif** de l'exercice 2014 :

COMPTE DE GESTION / COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE :

2014

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

Mandats émis 112 724,72 €

RAR :

Total dépenses 112 724,72 €

→ Titres émis : 300 214,42 €

→ **RAR :**

Total recettes 300 214,42 €

Solde d'exécution de l'exercice 2014

Résultat d'investissement reporté de l'année 2013

Solde d'exécution cumulé 001 2015

Solde des Restes A Réaliser

← 187 489,70 €

← -110 389,03 €

← **77 100,67 €**

← 0,00 €

BESOIN (<0) OU EXCEDENT (>0) DE FINANCEMENT:

77 100,67

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

RECETTES

Mandats émis 506 207,27 €

RAR :

Total dépenses 506 207,27 €

→ Titres émis : 623 288,70 €

→ **RAR :**

Total recettes 623 288,70 €

Résultat de l'exercice : 2014

Résultat de fonctionnement reporté de l'année 2013

Affectation 2014 *Résultat de fonctionnement cumulé :*

Solde des Restes A Réaliser

← 117 081,43 €

← 0,00 €

← 117 081,43 €

← 0,00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Approbation du Compte de Gestion 2014.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014, considérant la régularité des écritures, approuve le **Compte de Gestion 2014** dressé par le Trésorier.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Affectation du résultat de l'exercice 2014.**

Le Conseil, réuni sous la présidence de

Monsieur Denis SCHULTZ

Après avoir entendu les explications relatives au compte administratif de l'exercice

2014

Constatant que le compte administratif présente :

| | | |
|------------------------------------|--------------|-----------|
| - un excédent de fonctionnement de | 117 081,43 € | compte 12 |
| - un déficit de fonctionnement de | 0,00 € | |

Et que le compte administratif présente :

| | | |
|-----------------------------------|--------------|----------|
| - un excédent d'investissement de | 187 489,70 € | A |
| - un déficit d'investissement de | 0,00 € | |

| | | | |
|--|------|---------------|----------|
| Au vu du résultat d'investissement (ligne 001) reporté de l'anné | 2013 | -110 389,03 € | B |
| et des restes à réaliser d'investissement | 2014 | 0,00 € | C |
| il sera reporté sur la ligne 001 en dépense | 2015 | 0,00 € | |

ceci représente

un BESOIN de financement (BdF) d'investissement de A + B + C = 0,00 €

un excédent du solde d'exécution 001 de 77 100,67 € reporté sur la ligne 001 en recette

Le Conseil, déterminant le résultat à affecter comme suit :

| Résultat cpt 12 | en intégrant les Reports à Nouveau | | | obtient un résultat cumulé à affecter de |
|-----------------|--|---------------|--------|--|
| 117 081,43 € | excédent de fonctionnement antérieur reporté 002 | du compte 110 | 0,00 € | 117 081,43 € |
| | reprise obligatoire du déficit antérieur 002 | du compte 119 | 0,00 € | |

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

| Résultat à affecter | afin de | affecte la somme de | Au compte | pour vérification : total affecté |
|---------------------|---|---------------------|-----------|-----------------------------------|
| 117 081,43 € | couvrir le besoin de financement | 0,00 € | 1068 | 117 081,43 € |
| | compléter la réserve d'investissement | | 1068 | |
| | 002 : reporter en section de fonctionnement (créditeur) | 117 081,43 € | 110 | |
| | 002 : reporter le déficit à nouveau (débitéur) | | 119 | |

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Vote du taux des 3 Taxes.**

Le Maire propose au Conseil, au vu des contraintes budgétaires et des baisses des dotations d'augmenter les taux des taxes de 2 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les différentes taxes ainsi :

| | Taux 2015 |
|-------------------------------------|------------------|
| Taxe d'Habitation | 14,75 % |
| Taxe sur le Foncier Bâti | 8,75 % |
| Taxe sur le Foncier Non Bâti | 40,90 % |

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Recours à l'emprunt :**

Le maire fait savoir au conseil municipal que si les programmes d'investissement prévus au budget sont effectivement mis en œuvre, il faudra recourir à un emprunt bancaire d'un montant prévisionnel de **41 066,58 €**.

➤ **Budget prévisionnel 2015.**

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel 2015 :

| FONCTIONNEMENT | | | |
|-----------------------|--|-------------------------------|-------------------------------|
| | | Dépenses de fonctionnement | Recettes de fonctionnement |
| VOTE | Crédits votés | 712 030,75 € | 594 949,32 € |
| | + | + | + |
| REPORTS | RAR de l'exercice précédent | | |
| | 002 résultat fonctionmt reporté | | 117 081,43 € |
| | = | = | = |
| | Total section de fonctionnement | 712 030,75 € | 712 030,75 € |
| INVESTISSEMENT | | | |
| | | Dépenses d'investissement | Recettes d'investissement |
| VOTE | Crédits votés | 347 000,00 € | 270 599,33 € |
| | + | + | + |
| REPORTS | RAR de l'exercice précédent | | |
| | 001 solde d'exécution reporté | | 77 100,67 € |
| | = | = | = |
| | Total section d'investissement | 347 000,00 € | 347 700,00 € |
| TOTAL | | | |
| | Total du budget | 1 059 030,75 € | 1 059 730,75 € |

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Affectation du produit de la chasse :**

Le maire informe le conseil municipal que le produit de la location de la chasse doit être utilisé dans l'intérêt collectif local et que les fonds peuvent notamment être affectés en totalité ou en partie au paiement des cotisations de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la totalité du produit 2015 de la chasse, soit 7 000 €, au paiement des cotisations 2015 de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : Demande de transfert de la compétence : « Aménagement numérique : participation locale au Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) ».

M. LE MAIRE expose que cet acte d'engagement permet à la commune d'utiliser les fichiers délivrés par la D.G.I., conformément aux obligations de la CNIL (Commission nationale informatique et liberté) et en application de l'article 29 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Elle engage à une obligation de discrétion et de sécurité sur les données traitées. Ces informations sont traitées de manière informatique dans le cadre du service d'informations géographiques mis en place par la Communauté de communes de Benfeld et environs.

Pour le développement de notre territoire, tant au regard des besoins des entreprises que de ceux des particuliers.

Un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) a été initié par la Région Alsace et des deux départements et est actuellement piloté pour notre territoire par le Conseil Général du Bas-Rhin. Au travers de ce schéma sont prévues plusieurs phases d'intervention qui se traduiront, au sein de la COCOBEN, par une montée en débit à KOGENHEIM en cours, la mise en place de la fibre optique jusqu'à chaque foyer à MATZENHEIM, ROSSFELD, SERMERSHEIM et WITTERNHEIM.

Une participation locale sera demandée à hauteur de 350 euros par prise avec 8 644 prises. Cela correspond à un coût global pour le territoire d'environ 3 025 750 euros. Ce montant est un montant plafond et pourrait être revu à la baisse en fonction des résultats de la délégation de service public lancée par la Région Alsace.

Le calendrier prévisionnel prévoit une signature de délégation de service public entre le concessionnaire et la Région Alsace au premier semestre 2016. Suivront les études opérationnelles afin que les travaux puissent démarrer en 2017 pour une durée de six à huit ans.

Concernant le cas particulier de la commune de KOGENHEIM, le coût de prise en charge est de 150 euros pour la montée en débit (60 300€ pour 402 prises concernées). Elle viendra en déduction des 350 euros lors du passage de la commune en très haut débit. Cette charge financière est incluse dans le transfert de compétence.

Deux autres cas particuliers sont à relever :

- 1) BENFELD a actuellement une délégation de service public avec la société « Numéricable ». Les travaux ne pourront démarrer qu'à la fin de cette délégation de service public et sous réserve que la commune ne signe pas pour une modernisation avec cet opérateur. C'est pourquoi, la commune de BENFELD figure dans la tranche conditionnelle du projet.
- 2) HUTTENHEIM est actuellement chez « Numéricable » mais uniquement pour la partie "Télévision" : la commune fait donc partie de la tranche ferme de la délégation de service public.

| Commune | Nombre de prises |
|--------------|------------------|
| BENFELD | 2 841 |
| HERBSHEIM | 379 |
| HUTTENHEIM | 1 229 |
| KERTZFELD | 539 |
| KOGENHEIM | 610 |
| MATZENHEIM | 782 |
| ROSSFELD | 390 |
| SAND | 588 |
| SERMERSHEIM | 422 |
| WESTHOUSE | 650 |
| WITTERNHEIM | 214 |
| TOTAL | 8 644 |

**Les membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de ses articles L.5211-17, L. 5214-16 et L.5211-4-1 ;

VU le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Alsace ;

CONSIDÉRANT le coût de la participation locale qui sera sollicitée dans le cadre de la mise en œuvre de ce schéma ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes souhaite proposer à ses communes membres de transférer la compétence « Aménagement numérique : participation locale au Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). » ;

D'AUTORISER le transfert de la compétence à la Communauté de Communes de Benfeld et Environs: « Aménagement numérique : participation locale au Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) » ;

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Demande de subvention de la paroisse protestante

Le maire fait savoir que la paroisse protestante a dû réaliser en urgence des travaux de sécurisation électrique sur l'installation vétuste du presbytère. Il rappelle que seules les communes de Boofzheim et Benfeld ont des temples et qu'il est d'usage que les communes alentour participent à certains travaux de ces édifices.

Le maire propose de verser une subvention de **150 €**.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Accord sur le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Dans un contexte de complexité réglementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

Le coût pour la commune de Sand sera de 3€ par habitant.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;
- Vu la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL : (à la majorité)

Approuve le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein
- Monsieur le Président de la communauté de communes de Benfeld

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Point de l'ordre du jour N° 7.

Objet : Rapport de la commission culture

- Fabienne TUSSING remercie les membres du conseil et habitants de la commune qui étaient présents pour participer à l'Ochterputz.
- 1^{er} mai : marche printanière familiale organisée par l'APP
- 9 mai : randonnée en Allemagne dans le cadre du jumelage avec Sand-Willstätt. Le départ est à 9h30 devant la mairie de Sand (D). Le programme et le plan seront disponibles très prochainement.
- L'école élémentaire envisage d'organiser une course scolaire au profit de l'association ELA, le samedi 30 mai (à confirmer)

Point de l'ordre du jour N° 8.

Objet : divers

- **Changement des horaires des écoles**

Après une année de pratique, il est apparu nécessaire de procéder à quelques ajustements des horaires des écoles modifiés par la réforme des rythmes scolaires, dans le but de raccourcir la pause méridienne, et de faciliter l'organisation de NAPE (Nouvelles Activités Péri-Educatives). Ces horaires ont été adoptés à l'unanimité en conseils d'écoles.

HORAIRES MATERNELLE :

8h15 – 11h30
13h45 – 15h45
mercredi : 8h30 – 11h30

L'accueil des petits se faisant dès 8h05, l'accueil anticipé sera supprimé

HORAIRES ELEMENTAIRE :

8h15 – 11h40
13h40 – 15h30
mercredi : 8h15 - 11h15

Adopté à l'unanimité

- Jean-Paul BRUGGER informe le conseil qu'à partir de cette année, les dérogations scolaires pour des enfants venant d'autres communes et souhaitant être scolarisés à Sand sont systématiquement refusées car les effectifs sont trop importants dans les classes. Le passage vers l'élémentaire de Sand d'enfants qui bénéficiaient d'une dérogation pour la maternelle n'est plus automatique, ni l'accord pour les enfants suivants d'une fratrie pour laquelle un aîné serait scolarisé à Sand.
- Bande cyclable : Pierre Schneider demande si une réflexion pourrait être menée pour sécuriser l'insertion des cyclistes dans la circulation communale à la fin des bandes cyclables reliant Sand à Matzenheim et Benfeld.
- Conseil Municipal des Enfants : Jean-Paul Brugger propose de faire participer les enfants à une opération de plantation. A organiser en fonction du planning des ouvriers.
- Pierre SCHNEIDER propose d'organiser une réunion pour évoquer le projet de salle communale. Le maire approuve l'idée mais souhaite que les éléments financiers et les capacités de la commune soient d'abord finement étudiés afin de connaître les possibilités d'investissement.

Le conseil municipal est clos à 22h00